



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue le mardi 4 août 2020 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Alain Otto, maire suppléant de la ville centrale, soit la Ville de Rivière-Rouge.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme Karine Bélisle, conseillère, et M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Alain Otto, maire suppléant de la Ville de Rivière-Rouge et président d'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 05.

050/04-08-2020-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

9. Contribution financière à la Municipalité de La Macaza pour l'achat d'un défibrillateur (DEA) pour le Camp Quatre Saisons

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2020
2. Embauche d'un pompier
3. Projet d'entente d'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé et à la désincarcération avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Labelle
4. Projet d'entente d'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé et à la désincarcération avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de L'Ascension
5. Projet d'entente d'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux sauvetages nautiques, aux sauvetages sur glace et à la désincarcération avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Lac-des-Écorces
6. Projet d'entente d'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé, aux sauvetages nautiques, aux sauvetages sur glace et à la désincarcération avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Nomingue



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

7. Aide financière au Parc régional du Réservoir-Kiamika pour l'achat d'un défibrillateur (DEA)
8. Demande de soutien technique et administratif au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre de l'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge
9. Contribution financière à la Municipalité de La Macaza pour l'achat d'un défibrillateur (DEA) pour le Camp Quatre Saisons

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

G TRAVAUX PUBLICS

H LOISIRS ET CULTURE

I DIVERS

J PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

051/04-08-2020-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 7 juillet 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

052/04-08-2020-A

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2020

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de juillet 2020, totalisant 18 615,36 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro A-34 et ses amendements de l'Agglomération de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

053/04-08-2020-A

EMBAUCHE D'UN POMPIER

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de M. Marco Carrion à titre de pompier temps partiel du Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge à compter du 4 août 2020, échelon 1, lequel pompier étant assujéti à une période de probation



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

d'un an à compter de la date d'embauche et rémunéré aux conditions établies selon la politique de travail dudit Service entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

ADOPTÉE

054/04-08-2020-A

PROJET D'ENTENTE D'ASSISTANCE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE, AUX SINISTRES, AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ ET À LA DÉSINCARCÉRATION AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la directrice générale de la ville centre (Rivière-Rouge) à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, l'entente à intervenir avec la Municipalité de Labelle concernant l'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé et à la désincarcération avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Labelle.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

055/04-08-2020-A

PROJET D'ENTENTE D'ASSISTANCE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE, AUX SINISTRES, AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ ET À LA DÉSINCARCÉRATION AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la directrice générale de la ville centre (Rivière-Rouge) à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, l'entente à intervenir avec la Municipalité de L'Ascension concernant l'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé et à la désincarcération avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de L'Ascension.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

056/04-08-2020-A

PROJET D'ENTENTE D'ASSISTANCE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE, AUX SINISTRES, AUX SAUVETAGES NAUTIQUES, AUX SAUVETAGES SUR GLACE ET À LA DÉSINCARCÉRATION AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la directrice générale de la ville centre (Rivière-Rouge) à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, l'entente à intervenir avec la Municipalité de Lac-des-Écorces concernant l'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé et à la désincarcération avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

057/04-08-2020-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

PROJET D'ENTENTE D'ASSISTANCE MUTUELLE RELATIVE À LA PROTECTION INCENDIE, AUX SINISTRES, AUX SERVICES D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ, AUX SAUVETAGES NAUTIQUES, AUX SAUVETAGES SUR GLACE ET À LA DÉSINCARCÉRATION AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maire et la directrice générale de la ville centre (Rivière-Rouge) à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, l'entente à intervenir avec la Municipalité de Nominuingue concernant l'assistance mutuelle relative à la protection incendie, aux sinistres, aux services d'urgence en milieu isolé et à la désincarcération avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Nominuingue.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE

058/04-08-2020-A

AIDE FINANCIÈRE AU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR-KIAMIKA POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR (DEA)

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une aide financière au Parc régional du Réservoir-Kiamika au montant de 529 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un défibrillateur (DEA), lequel sera également accessible à la Pourvoirie Cécaurel.

ADOPTÉE

059/04-08-2020-A

DEMANDE DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DE L'ABOLITION DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la création d'une nouvelle Régie intermunicipale de sécurité incendie entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza et la Municipalité de Lac-Saguay;

CONSIDÉRANT que la sécurité incendie constitue l'élément essentiel de l'Agglomération de Rivière-Rouge et que des ententes intermunicipales pourraient être adoptées entre la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza pour les autres éléments, entre autres, le parc Liguori-Gervais, le centre d'exposition de la Gare et la Maison des jeunes Carrefour Jeunesse Desjardins;

CONSIDÉRANT la volonté réciproque de la ville centre (Ville de Rivière-Rouge) et de la municipalité reconstituée (Municipalité de La Macaza) d'abolir l'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Céline Beaugard
Et résolu à l'unanimité :

De demander du soutien technique et administratif à la direction régionale de Laval-Laurentides et à la direction régionale de la Capitale nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, afin d'accompagner la Ville de Rivière-Rouge et la Municipalité de La Macaza dans le cadre du processus d'abolition de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

060/04-08-2020-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR (DEA) POUR LE CAMP QUATRE SAISONS

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'une contribution financière à la Municipalité de La Macaza au montant de 529 \$ pour l'achat d'un défibrillateur (DEA) pour le Camp Quatre Saisons.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Alain Otto, maire suppléant et président d'assemblée, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée, M. Alain Otto, lève la séance. Il est 19 h 14.

Alain Otto
Maire suppléant

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale), atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire